

POINTE DU MÉDOC. Michèle Marquant met en place un réseau sur 11 communes médocaines pour aider les proches des malades d'Alzheimer

Un peu de soutien pour les proches des malades



Michèle Marquant lance un appel à bénévoles.
(Photo M. C.)

Michèle Marquant, directrice d'établissements hospitaliers, est à la retraite depuis 2005. Sa formation spécifique aux maladies d'Alzheimer et apparentées, le soutien de la Mutualité, de la Crama, du Conseil général de la Gironde, d'AG2R et de RSI, lui ont permis de créer en novembre 2008 une association pour répondre à la détresse des proches des malades atteints de ces affections.

Ainsi est née l'Association d'aide aux aidants, dont le siège est installé au Pavillon de la mutualité, à Bordeaux.

Formation de bénévoles

L'association recherche et forme des bénévoles susceptibles d'offrir des heures pour relayer les proches au domicile du malade et de leur permettre de prendre quelques heures de repos.

Quand on sait que la maladie d'Alzheimer touche trois millions de personnes, familles comprises et que 70 % des malades vivent à domicile, on comprend ce besoin d'aide. Cautionnée par un

comité d'éthique patronné par le professeur Dartigues (éminent spécialiste des maladies cognitives) et le docteur Faucher (prêtre chargé de la bioéthique en Aquitaine), Michèle Marquant a pris, début octobre, son bâton de pèlerin et a rencontré le président de la CdC de la Pointe du Médoc, Xavier Pintat, pour mettre en place une formation d'aide aux aidants sur 11 communes de la CdC. Une réunion de présentation du projet a convaincu les 11 maires concernés.

Reste à Michèle Marquant le soin de recruter des bénévoles et de mettre en place les modalités pratiques avec le directeur de la CdC. « Notre association ne s'inscrit pas dans un registre thérapeutique. Elle ne s'adresse pas aux malades mais à leurs proches. Cette aide a pour but de former des bénévoles pour leur apporter un répit, alléger le travail et l'attention que demande un malade d'Alzheimer. Une responsabilité que les proches endossent 24 heures sur 24 », explique Mme Marquant.

Offrir une parenthèse

« L'aidant devient dépendant à 100 % de son malade. » Dans ce contexte, l'Association d'aide aux aidants propose donc une formation à toute personne qui souhaiterait s'investir.

La formation de 40 heures aborde le vieillissement physiologique, les moyens de communication avec l'accompagnant familial, les différentes manifestations de la maladie, les comportements adaptés aux situations, les souffrances engendrées, mais aussi l'aspect juridique et éthique...

« Le bénévole pourra joindre la psychologue de l'association à tous moments et tous les deux mois des réunions de groupe lui permettront de s'exprimer sur le travail accompli, de faire un bilan », ajoute Michèle Marquant.

Elle lance donc un appel à ceux qui, sur leurs activités de loisirs par exemple, pourraient libérer quelques heures pour apporter une aide aux proches d'un malade qui souhaite faire des courses,